

NOS ENGAGEMENTS

SGS-ICS, en tant qu'organisme certificateur indépendant, certifie, à travers de multiples audits, que notre entreprise respecte les caractéristiques du référentiel « Traitement et valorisation des VHU et de leurs composants » déclaré auprès du COFRAC (Comité Français d'Accréditation). Le référentiel de certification de services peut être obtenu auprès de SGS-ICS (www.qualicert.fr).

- 1 Un site agréé pour le traitement des Véhicules Hors d'Usage**
- 2 Une traçabilité des véhicules et des pièces de réemploi**
- 3 Un interlocuteur formé à la maîtrise de la qualité et de l'environnement**
- 4 Un contrôle et une garantie des pièces de réemploi**



Conception & réalisation : CréaDlic / Avril 2022. Photos non contractuelles. Crédits photos : Fotolia, iStockphoto.



www.qualicert.fr

Notre entreprise adhère à MOBILIANS

MOBILIANS est l'organisation professionnelle des métiers de l'automobile, dont les centres VHU agréés. **MOBILIANS représente 160 000 entreprises et 450 000 emplois en France.**

MOBILIANS est la première organisation professionnelle engagée dans une démarche globale de certification de services.

Les centres VHU agréés adhérents de MOBILIANS ont choisi la certification de services Qualicert dont le référentiel « *Traitement et valorisation des VHU et de leurs composants* » permet de préserver l'environnement et d'offrir la meilleure qualité de service.

La certification qualicert atteste de cet engagement.

MOBI Les entreprises
de la mobilité
LIANS

Retrouvez la liste des centres VHU agréés,
adhérents de MOBILIANS sur le site :
www.mobilians.fr

Centre VHU agréé,
certifié QUALICERT

Entreprise engagée pour un service de qualité

NOS ENGAGEMENTS



QUALITÉ

Notre site est agréé pour le traitement des Véhicules Hors d'Usage

La certification de services **Qualicert** s'applique à l'activité de traitement des Véhicules Hors d'Usage et à la vente de pièces d'occasion réalisée par les centres VHU agréés.

Notre centre dispose d'une autorisation d'exploiter et d'un **agrément VHU** délivrés par la Préfecture.



Nous assurons la traçabilité des pièces et des véhicules

Chaque véhicule pris en charge par notre centre fait l'objet d'un suivi spécifique : enregistrement des critères d'identification du véhicule (marque, type, modèle, date d'achat...) et des informations relatives à la destination du véhicule (en cas de revente) ou à la destination de la carcasse (en cas de destruction).

Le référentiel impose également l'identification des pièces de réemploi du démontage à la facturation par un code pièce interne.

Enfin, chaque centre dispose d'un outil informatique afin de gérer les stocks de pièces de réemploi et le suivi des VHU par le biais d'un livre de police informatisé.

FIABILITÉ



Nos pièces sont garanties au moins un an

Depuis l'identification du véhicule jusqu'au stockage des pièces de réemploi, chaque pièce fait l'objet d'un contrôle complet :

- Mise en fonctionnement de l'ensemble des organes électriques et mécaniques du véhicule dont le résultat est inscrit sur une fiche diagnostic.
- Contrôle systématique des pièces aux différentes étapes de leur traitement (démontage, nettoyage, étiquetage et stockage).

Chaque pièce est conservée dans des conditions de stockage n'altérant pas son réemploi.

Nous garantissons contractuellement, pendant au moins un an, l'ensemble des pièces de réemploi que nous vendons (hors pneumatiques).

Nous justifions en outre d'une responsabilité civile professionnelle sur l'activité de la vente de pièces de réemploi.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Notre personnel est formé à la qualité et à l'environnement

Contrôler la qualité et l'environnement est une priorité pour notre entreprise.

Nous nous engageons à former un interlocuteur dédié aux enjeux environnementaux et à investir dans des installations nécessaires à la maîtrise de l'environnement.

Nous appliquons une politique de préservation de l'environnement pour chaque phase d'exploitation du VHU, de son entrée sur site à sa sortie.

Dans un souci de traçabilité des déchets, nous conservons pendant cinq ans tous les enregistrements attestant de la valorisation et/ou de l'élimination des déchets.

